

**DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE**  
**PROCÉDURE D'OPPOSITION AU PROJET DE LOI N° 13539**  
**MODIFIANT LES LIMITES DE ZONES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**  
**DE CHÊNE-BOURG / SEYMAZ-SUD**  
**(création d'une zone 3, d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts)**

**Plan N° 30217-512**

Conformément à l'article 16, alinéas 5 et 6, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (L 1 30 ; LaLAT), les personnes intéressées sont informées du dépôt du projet de loi N° 13539 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg (création d'une zone 3, d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts) située au lieu-dit « Seymaz-Sud » entre l'avenue de Bel-Air et la Seymaz).

Ce projet peut être consulté :

- **au département du territoire**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5<sup>ème</sup> étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h. à 12h. et de 14h. à 16h.) Tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante : <https://www.ge.ch/c/plans-en-consultation> ;
- **à la mairie de Chêne-Bourg**, 46, avenue Petit-Senn, (heures d'ouverture : lundi de 8h30 à 12h.30 et de 14h. à 16h30, mardi et mercredi de 8h30 à 12h. et de 14h. à 16h30, jeudi de 8h30 à 12h. et de 14h. à 18h., vendredi de 8h30 à 12h. et de 14h. à 16h.) Tél. 022 869 41 10.

Pendant un délai de 30 jours à compter de la première publication, soit jusqu'au **22 novembre 2024**, y compris en tenant compte des périodes de suspension des délais de recours visées à l'article 63, alinéa 1, de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985 (E 5 10 ; LPA), toute personne, organisation ou autorité qui dispose de la qualité pour recourir contre le changement d'affectation visé par le projet de loi peut déclarer son opposition, par acte écrit et motivé, au Conseil d'Etat.

**Publication FAO** : 23 octobre 2024

**Le conseiller d'Etat chargé du département du territoire :**

**Antonio HODGERS**